

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX  
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille - ISSN 1010-8742

### ABONNEMENT

|   |          |
|---|----------|
| 1 an (à compter du 1 <sup>er</sup> Janvier)       |          |
| tarifs toutes taxes comprises :                   |          |
| Monaco, France métropolitaine                     |          |
| sans la propriété industrielle.....               | 72,00 €  |
| avec la propriété industrielle.....               | 116,00 € |
| Etranger  |          |
| sans la propriété industrielle.....               | 85,00 €  |
| avec la propriété industrielle.....               | 137,00 € |
| Etranger par avion                                |          |
| sans la propriété industrielle.....               | 103,00 € |
| avec la propriété industrielle.....               | 166,00 € |
| Annexe de la "Propriété Industrielle", seule..... | 55,00 €  |

### INSERTIONS LÉGALES

|  |        |
|--|--------|
| la ligne hors taxes :  |        |
| Greffé Général - Parquet Général, Associations<br>(constitutions, modifications, dissolutions) ..... | 8,00 € |
| Gérançes libres, locations gérançes .....  | 8,50 € |
| Commerces (cessions, etc..) .....  | 8,90 € |
| Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées,<br>avis financiers, etc..) .....                      | 9,30 € |

## SOMMAIRE

### ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2016-624 du 20 octobre 2016 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « S.A.M. MONACO ARS » au capital de 380.000 € (p. 2506).

Arrêté Ministériel n° 2016-625 du 20 octobre 2016 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement (p. 2506).

Arrêté Ministériel n° 2016-626 du 21 octobre 2016 interdisant la vente de boissons alcoolisées à l'occasion d'une manifestation sportive (p. 2507).

### ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 2016-3725 du 21 octobre 2016 réglementant le stationnement et la circulation des véhicules ainsi que la circulation des piétons à l'occasion de travaux d'intérêt public (p. 2507).

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

### MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions » (p. 2508).

Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » (p. 2508).

Modification de l'heure légale - Année 2016 (p. 2508).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2016-180 d'un Chauffeur à la Direction des Travaux Publics (p. 2508).

Avis de recrutement n° 2016-181 d'un Conducteur de travaux à la Direction des Travaux Publics (p. 2509).

Avis de recrutement n° 2016-182 d'un Administrateur au Conseil National (p. 2509).

**DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE**

Direction de l'Habitat.

*Appel à candidatures pour les logements domaniaux disponibles en 2017 (p. 2509).*

**MAIRIE**

*Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 en Principauté (p. 2510).*

*Renouvellement des concessions trentenaires au cimetière (p. 2510).*

*Avis de vacance d'emplois n° 2016-083 à la Patinoire, dépendant du Service des Sports et des Associations (p. 2512).*

**INFORMATIONS (p. 2513).****INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 2515 à p. 2532).****ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

*Arrêté Ministériel n° 2016-624 du 20 octobre 2016 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « S.A.M. MONACO ARS » au capital de 380.000 €.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « S.A.M. MONACO ARS » agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 15 juillet 2016 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 octobre 2016 ;

**Arrêtons :****ARTICLE PREMIER.**

Est autorisée la modification de :

- l'article 7 des statuts ayant pour objet de réduire le capital social de la somme de 380.000 € à celle de 180.000 € et de diminuer la valeur nominale de l'action de la somme de 152 € à celle de 72 € ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 juillet 2016.

**ART. 2.**

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

**ART. 3.**

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt octobre deux mille seize.

*Le Ministre d'Etat,*  
S. TELLE.

*Arrêté Ministériel n° 2016-625 du 20 octobre 2016 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 octobre 2016 ;

**Arrêtons :****ARTICLE PREMIER.**

Il est ouvert un concours en vue du recrutement d'une Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement de la Principauté (catégorie C - indices majorés extrêmes 217/300).

**ART. 2.**

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

1°) être de nationalité monégasque ;

2°) exercer en qualité d'Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement de la Principauté depuis au moins une année.

**ART. 3.**

Les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre,
- deux extraits de leur acte de naissance,
- un extrait du casier judiciaire,
- un certificat de nationalité,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

## ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

## ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- Mme Valérie VIOIRA-PUYO, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, ou son représentant, Président ;

- M. Christophe PRAT, Directeur Général du Département de l'Intérieur, ou son représentant ;

- M. Thierry ORSINI, Directeur Général du Département des Finances et de l'Economie, ou son représentant ;

- Mme Isabelle BONNAL, Directeur de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, ou son représentant ;

- M. Jean-Charles GASTAUD, représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente, ou son suppléant.

## ART. 6.

Le recrutement des candidats retenus s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée.

## ART. 7.

Le Secrétaire Général du Gouvernement et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt octobre deux mille seize.

*Le Ministre d'Etat,*  
S. TELLE.

*Arrêté Ministériel n° 2016-626 du 21 octobre 2016 interdisant la vente de boissons alcoolisées à l'occasion d'une manifestation sportive.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.283 du 7 juin 2004 relative à l'organisation de la sécurité civile ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 27 juillet 2016 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

La vente de boissons alcoolisées est interdite dans les quartiers de Fontvieille et de la Condamine, ainsi que sur le site du Port Hercule, à l'occasion de la rencontre de football de Ligue des Champions, Journée 4, devant opposer l'équipe de l'A.S. MONACO F.C. à celle du CSKA Moscou, le mercredi 2 novembre 2016 à 20 h 45 au Stade Louis II.

## ART. 2.

Cette interdiction s'applique à tous les commerces établis dans les quartiers et le site mentionnés à l'article précédent, le jour du match, de 14 h 30 à 20 h 45.

## ART. 3.

Tout manquement à cette interdiction sera sanctionné conformément aux textes en vigueur.

## ART. 4.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-et-un octobre deux mille seize.

*Le Ministre d'Etat,*  
S. TELLE.

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

*Arrêté Municipal n° 2016-3725 du 21 octobre 2016 réglementant le stationnement et la circulation des véhicules ainsi que la circulation des piétons à l'occasion de travaux d'intérêt public.*

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'ordonnance-loi n° 674 du 3 novembre 1959 concernant l'urbanisme, la construction et la voirie, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la Route), modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.647 du 9 septembre 1966 concernant l'urbanisme, la construction et la voirie, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 63-170 du 10 juillet 1963 relatif à l'exécution de tranchées et à la pose ou l'entretien de canalisations dans le domaine public, modifié ;

Vu l'arrêté municipal du 25 juillet 1930 réglementant la circulation des piétons ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

A l'occasion de travaux d'intérêt public, les dispositions réglementaires suivantes relatives au stationnement et à la circulation des véhicules ainsi qu'à la circulation des piétons sont arrêtées.

## ART. 2.

Du lundi 24 octobre 2016 à 07 heures au vendredi 07 juillet 2017 à 19 heures, le stationnement des véhicules est interdit avenue Princesse Grace, voie amont, dans sa section comprise face à son n° 40 et la giration sise entre ses n° 24 à 22.

## ART. 3.

Du lundi 24 octobre 2016 à 07 heures au vendredi 07 juillet 2017 à 19 heures, la circulation des véhicules est interdite avenue Princesse Grace, voie amont, dans sa section comprise face à son n° 40 et la giration sise entre ses n° 24 à 22, et ce, dans ce sens.

## ART. 4.

Du lundi 24 octobre 2016 à 07 heures au vendredi 07 juillet 2017 à 19 heures, la circulation des piétons est interdite avenue Princesse Grace, trottoir amont, dans sa section comprise face à son n° 40 et la giration sise entre ses n° 24 à 22.

## ART. 5.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules des services publics, de secours et de chantier ainsi qu'à leurs personnels.

## ART. 6.

Les dispositions particulières relatives au stationnement et à la circulation des véhicules édictées dans le présent arrêté pourront être modifiées et/ou levées par mesures de police en fonction du déroulé des travaux et des événements susceptibles de nécessiter une modification du schéma de circulation.

## ART. 7.

Les dispositions fixées par l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 modifié, contraires au présent arrêté, sont suspendues.

## ART. 8.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

## ART. 9.

En raison de l'urgence, le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article 48 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée.

## ART. 10.

Une ampliation du présent arrêté en date du 21 octobre 2016 a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 21 octobre 2016.

*Le Maire,*  
G. MARSAN.

Arrêté affiché à la porte de la Mairie le vendredi 21 octobre 2016.

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

## MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

*Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions ».*

L'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions » Edition 2009 est en vente au Ministère d'Etat, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros T.T.C.

*Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions ».*

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » Edition 2009 est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

*Modification de l'heure légale - Année 2016.*

Selon les dispositions de l'arrêté ministériel n° 2012-137 du 21 mars 2012, l'heure légale qui avait été avancée d'une heure le dimanche 27 mars 2016, à deux heures, sera retardée d'une heure le dimanche 30 octobre 2016, à trois heures du matin.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

*Avis de recrutement n° 2016-180 d'un Chauffeur à la Direction des Travaux Publics.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Chauffeur à la Direction des Travaux Publics, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 236/322.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- justifier d'un niveau d'études équivalent au Brevet des Collèges ;
- être titulaire du permis de conduire des catégories « A1 » et « B » ;
- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, parlé) ;
- être apte à effectuer des tâches administratives (photocopies, scan et classement de documents) ;
- avoir une bonne présentation et faire preuve de discrétion ;
- être apte à porter des charges lourdes ;
- faire preuve de disponibilité.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les missions du poste impliquent d'effectuer quotidiennement des tournées de collecte / distribution de courriers en scooter.

*Avis de recrutement n° 2016-181 d'un Conducteur de travaux à la Direction des Travaux Publics.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Conducteur de travaux à la Direction des Travaux Publics, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 362/482.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un Baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention dans le domaine du bâtiment et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois années en matière de suivi de chantier du bâtiment, de travaux publics et notamment de collaboration à la maîtrise d'ouvrage ;

- ou, à défaut de la précédente condition, posséder un diplôme du B.E.P. ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq années en matière de suivi de chantier du bâtiment, de travaux publics et notamment de collaboration à la maîtrise d'ouvrage ;

- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- maîtriser l'utilisation d'outils informatiques de gestion ;
- posséder de bonnes capacités relationnelles.

*Avis de recrutement n° 2016-182 d'un Administrateur au Conseil National.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Administrateur au Conseil National, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 412/515.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder, dans le domaine du droit, un diplôme national sanctionnant quatre années d'études supérieures ou un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;

- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux années dans le domaine juridique ;

- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- posséder de bonnes aptitudes à la rédaction et à la synthèse de documents ;
- avoir de bonnes connaissances en langue anglaise ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel) ;
- avoir de bonnes qualités relationnelles ;
- être doté d'une bonne connaissance de l'environnement monégasque sur le plan institutionnel, associatif, culturel et économique ;

- la possession d'un diplôme du 3<sup>ème</sup> cycle dans le domaine du droit serait appréciée.

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils devront accepter les contraintes horaires liées à l'Institution et à l'emploi.

**ENVOI DES DOSSIERS**

Pour répondre aux avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, les documents suivants :

- une lettre de motivation,
- un curriculum-vitae à jour,
- une copie de leurs titres et références s'ils ne l'ont pas déjà fournie dans le cadre d'une précédente candidature datant de moins de six mois, soit électroniquement par le biais du Téléservice à l'adresse suivante : <https://teleservice.gouv.mc/candidature-fpe>, soit par courrier à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, au Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex.

Les dossiers de candidature incomplets ou transmis hors délai ne seront pas pris en considération.

Il est précisé que des épreuves pourront être organisées afin de départager les candidats en présence.

Les candidats s'engagent, à la demande de l'Administration, à produire notamment un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

Le délai pour postuler à ces avis de recrutement est prolongé jusqu'au mercredi 9 novembre 2016 inclus.

**DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES**

Direction de l'Habitat.

*Appel à candidatures pour les logements domaniaux disponibles en 2017.*

La Direction de l'Habitat fait connaître aux personnes de nationalité monégasque intéressées par la location d'appartements domaniaux qu'elles peuvent, à compter du lundi 24 octobre 2016, poser leur candidature au moyen d'un formulaire à retirer à l'accueil de ladite Direction - 10 bis, Quai Antoine 1<sup>er</sup> à Monaco, ouverte de 9 h 30 à 17 h 00 du lundi au vendredi sans interruption - ou à télécharger sur la fiche d'information « Demander l'attribution d'un logement domaniaux à Monaco », accessible dans la rubrique Logement sur le site de Service Public du Gouvernement Princier <http://service-public-particuliers.gouv.mc>.

Les dossiers devront impérativement être restitués, dûment complétés et accompagnés de l'ensemble des justificatifs nécessaires, au plus tard le vendredi 18 novembre 2016 à 17 h 00.

Les inscriptions seront impérativement closes à cette échéance et les candidatures réceptionnées après cette date ainsi que les dossiers incomplets ne pourront pas être instruits.

Les pétitionnaires sont invités à prendre connaissance de l'arrêté ministériel n° 2007-519 du 19 octobre 2007, modifié, relatif aux conditions d'attributions des logements domaniaux dont les textes sont disponibles sur le site de Service Public du Gouvernement Princier à la rubrique Logement <http://service-public-particuliers.gouv.mc>.

## MAIRIE

### *Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 en Principauté.*

La Principauté de Monaco célébrera, le vendredi 11 novembre 2016, l'Armistice de 1918.

La traditionnelle Cérémonie du Souvenir en hommage aux Morts des deux guerres, se tiendra à 11 heures, devant le Monument aux Morts du Cimetière et se déroulera comme suit :

- Dépôt de couronne
- Prière pour les Morts
- Sonnerie aux Morts
- Minute de silence
- Prière pour la Paix
- Hymnes nationaux alliés, exécutés par la Musique Municipale.

La Mairie de Monaco convie toutes les personnalités et les membres des Associations patriotiques et de la Résistance à assister à cette Commémoration.

### *Renouvellement des concessions trentenaires au cimetière.*

Le Maire informe les habitants de la Principauté que les concessions acquises en 1987 doivent être renouvelées auprès de la SO.MO.THA., à compter du 2 janvier 2017.

Un avis a été placé sur chaque concession expirée. La liste des concessions est affichée à la Mairie et aux conciergeries du Cimetière.

| CONCESSIONNAIRE                 | Lieu      | Nu-<br>méro | Type       | ECHEANCE   |
|---------------------------------|-----------|-------------|------------|------------|
| ABRIL DE VIVERO<br>GRISELDIS    | Clématite | 148         | Case Basse | 13/04/2017 |
| AGARLA VEUVE<br>ERMENEGILDE     | Capucine  | 96          | Case Haute | 01/10/2017 |
| ALBERANI<br>MARGUERITE<br>HOIRS | Clématite | 137         | Case Haute | 13/11/2017 |

| CONCESSIONNAIRE                            | Lieu                      | Nu-<br>méro | Type        | ECHEANCE   |
|--|---------------------------|-------------|-------------|------------|
| ALBERTINOLI<br>VEUVE LOUIS                 | Bruyère                   | 546         | Caveau      | 01/01/2017 |
| ALIPRENDI<br>GILBERT                       | Géranium                  | 65          | Caveau      | 13/05/2017 |
| AMOZIG SIMONE                              | Carré Israélite<br>(Case) | 87          | Case Haute  | 06/08/2017 |
| AONZO MARIE<br>EMMA                        | Bruyère                   | 551         | Caveau      | 01/03/2017 |
| AQUILINA JEAN-<br>MARIE                    | Chèvrefeuille             | 138         | Case Haute  | 13/01/2017 |
| AUNE MARIE-<br>ANTOINETTE NEE<br>ALMOULRIC | Clématite                 | 294         | Case Haute  | 11/05/2017 |
| BALLAURI<br>CHARLOTTE                      | Capucine                  | 83          | Case Haute  | 01/07/2017 |
| BARON JOHN<br>VEUVE                        | Capucine                  | 69          | Case Basse  | 01/04/2017 |
| BARON JOHN<br>VEUVE                        | Capucine                  | 68          | Case Basse  | 01/04/2017 |
| BARRAL VEUVE<br>DONATIEN                   | Chèvrefeuille             | 153         | Caveau      | 01/08/2017 |
| BARRUERO JEAN-<br>LOUIS HOIRS              | Clématite                 | 295         | Case Basse  | 24/09/2017 |
| BELLINGERI<br>JOSETTE                      | Chèvrefeuille             | 161         | Case Basse  | 02/04/2017 |
| BENNE LOUIS                                | Clématite                 | 173         | Case Haute  | 19/04/2017 |
| BENTINI HUGUES                             | Clématite                 | 185         | Case Haute  | 09/11/2017 |
| BERENGER JOSEPH                            | Chèvrefeuille             | 16          | Caveau      | 01/12/2017 |
| BERSANI VEUVE<br>JEAN                      | Chèvrefeuille             | 154         | Caveau      | 01/08/2017 |
| BERTOLA JOSEPH                             | Chèvrefeuille             | 152         | Caveau      | 01/06/2017 |
| BERTOLA NEE<br>GAROFALO<br>MERCEDES        | Jasmin                    | 143         | Case Basse  | 19/10/2017 |
| BERTOLA SERGE                              | Chèvrefeuille             | 160         | Case Basse  | 03/04/2017 |
| BILLON SIMONE                              | Chèvrefeuille             | 16          | Case Basse  | 24/06/2017 |
| BIMA ADRIENNE                              | Clématite                 | 264         | Case Basse  | 22/06/2017 |
| BIMA ADRIENNE                              | Clématite                 | 265         | Case Basse  | 22/06/2017 |
| BOLTON JUNE                                | Escalier<br>Jacaranda     | 90          | Petite Case | 23/10/2017 |
| BORSARI RENE                               | Clématite                 | 114         | Case Basse  | 31/03/2017 |
| BOURDAULT<br>HOIRS                         | Clématite                 | 292         | Case Haute  | 22/04/2017 |
| BOURGEOIS RENEE                            | Capucine                  | 116         | Case Basse  | 01/10/2017 |
| BOVINI JEANNE                              | Chèvrefeuille             | 154         | Case Basse  | 20/03/2017 |
| BRACCO SOLANGE                             | Capucine                  | 82          | Case Haute  | 01/07/2017 |
| BRUNHES JEANNE                             | Clématite                 | 29          | Case Haute  | 27/04/2017 |
| BRUNO MARIE-<br>ROSE                       | Chèvrefeuille             | 135         | Case Haute  | 26/01/2017 |
| BRYCH FRANCOIS                             | Bruyère                   | 562         | Caveau      | 01/12/2017 |
| CALVANO<br>FRANCOIS                        | Chèvrefeuille             | 169         | Case Haute  | 01/02/2017 |
| CANGIOLINI<br>MARIE HOIRS                  | Chèvrefeuille             | 172         | Case Haute  | 09/11/2017 |

| CONCESSIONNAIRE                      | Lieu                      | Nu-<br>méro | Type       | ECHEANCE   |
|--------------------------------------|---------------------------|-------------|------------|------------|
| CANTILLON<br>VEUVE JULES             | Clématite                 | 201         | Case Basse | 15/04/2017 |
| CARDELLINO<br>EMMA ET ORRIGO<br>ANGE | Chèvrefeuille             | 151         | Caveau     | 01/06/2017 |
| CARON LOUIS                          | Capucine                  | 106         | Case Basse | 01/10/2017 |
| CHEMLA MARIE-<br>THERESE             | Carré Israélite<br>(Case) | 86          | Case Haute | 23/04/2017 |
| CHOLLET THEA                         | Capucine                  | 71          | Case Haute | 01/04/2017 |
| CHOLLET THEA                         | Capucine                  | 72          | Case Haute | 01/04/2017 |
| COMMAN<br>CHARLES                    | Clématite                 | 104         | Case Basse | 18/05/2017 |
| COROMINAS JEAN<br>HOIRS              | Clématite                 | 179         | Case Haute | 02/11/2017 |
| DANZO JEROME                         | Capucine                  | 81          | Case Haute | 01/06/2017 |
| DAVAL MICHELE                        | Hortensia                 | 139         | Case Haute | 11/05/2017 |
| DAVIS MARIE-<br>JEANNE               | Carré Israélite<br>(Case) | 85          | Case Haute | 30/01/2017 |
| DE GREGORI ALDO<br>ET JEANNE         | Clématite                 | 230         | Case Haute | 12/11/2017 |
| DE HOE ROBERT                        | Capucine                  | 58          | Case Basse | 01/04/2017 |
| DE HOE ROBERT                        | Capucine                  | 57          | Case Basse | 01/04/2017 |
| DEBRENNE<br>CHRISTIAN                | Chèvrefeuille             | 12          | Case Basse | 28/03/2017 |
| DESEUTER<br>MARIETTE                 | Chèvrefeuille             | 148         | Case Basse | 10/03/2017 |
| DOMENICHINI<br>ELVIRE                | Capucine                  | 97          | Case Haute | 01/10/2017 |
| FAES VEUVE<br>AUGUSTE                | Capucine                  | 56          | Case Basse | 01/04/2017 |
| FERRAND JEAN                         | Capucine                  | 104         | Case Basse | 01/10/2017 |
| FERRAND JEAN                         | Capucine                  | 103         | Case Basse | 01/10/2017 |
| FERRERO ANTOINE<br>HOIRS             | Genêt                     | 313         | Case Basse | 27/07/2017 |
| FERRUA FLORENT                       | Bruyère                   | 549         | Caveau     | 01/02/2017 |
| FIESCHI LOUIS                        | Dahlia                    | 11          | Case Basse | 31/03/2017 |
| FIN VEUVE<br>EDMOND                  | Capucine                  | 99          | Case Basse | 01/07/2017 |
| FIOCO ELISE<br>(FIOCCO)              | Bruyère                   | 542         | Caveau     | 01/05/2017 |
| FIZZAROTTI<br>EMMANUEL               | Hortensia                 | 132         | Case Haute | 03/11/2017 |
| FLEURET MARIE                        | Clématite                 | 215         | Case Basse | 09/08/2017 |
| FRANCHINI<br>NATALE HOIRS            | Chèvrefeuille             | 127         | Case Haute | 03/09/2017 |
| FRANCIOSA JEAN                       | Capucine                  | 92          | Case Haute | 01/08/2017 |
| FRATESCHI<br>LISETTE                 | Capucine                  | 148         | Case Basse | 14/12/2017 |
| FROMENT<br>HENRIETTE HOIRS           | Clématite                 | 239         | Case Haute | 02/01/2017 |
| FULCHERI<br>VALENTINE                | Chèvrefeuille             | 63          | Case Basse | 10/06/2017 |
| GAILLARD VEUVE<br>GUILLAUME          | Bruyère                   | 563         | Caveau     | 19/12/2017 |

| CONCESSIONNAIRE   | Lieu          | Nu-<br>méro | Type       | ECHEANCE   |
|---|---------------|-------------|------------|------------|
| GAILLARD VEUVE<br>JEROME  | Bruyère       | 558         | Caveau     | 01/10/2017 |
| GALLO ANDRE   | Chèvrefeuille | 102         | Case Basse | 27/05/2017 |
| GARBARINO<br>VEUVE Y.   | Chèvrefeuille | 157         | Caveau     | 01/10/2017 |
| GARELLI GEORGES<br>B.   | Dahlia        | 9           | Case Basse | 01/07/2017 |
| GARELLI GEORGES<br>HOIRS  | Dahlia        | 10          | Case Basse | 01/07/2017 |
| GASTAUD<br>CLAUDETTE NEE<br>TCHOBANIAN ET<br>TCHOBANIAN<br>ELIANE | Géranium      | 211         | Caveau     | 13/01/2017 |
| GELOSI HENRI  | Capucine      | 54          | Case Basse | 01/03/2017 |
| GELOSI HENRI  | Capucine      | 53          | Case Basse | 01/03/2017 |
| GHIZZI MARIE<br>HOIRS   | Chèvrefeuille | 29          | Case Haute | 21/01/2017 |
| GIACCARDI VEUVE<br>D.   | Chèvrefeuille | 158         | Caveau     | 01/11/2017 |
| GIACOMELLI<br>MARIO   | Capucine      | 70          | Case Basse | 01/04/2017 |
| HENTSCH<br>CHARLOTTE  | Chèvrefeuille | 163         | Case Basse | 20/06/2017 |
| HIESTAND -<br>MOUSSET   | Capucine      | 100         | Case Basse | 01/12/2017 |
| ISRAEL - MOSSERI<br>RAYMOND                                       | Capucine      | 91          | Case Haute | 01/08/2017 |
| JACOPS ALEXIS   | Bruyère       | 550         | Caveau     | 01/02/2017 |
| JOUET JEAN  | Capucine      | 47          | Case Haute | 01/02/2017 |
| KAHL GEORG<br>MADAME  | Chèvrefeuille | 151         | Case Basse | 29/06/2017 |
| KARONIAS AYOU   | Clématite     | 221         | Case Haute | 10/10/2017 |
| KOPOROSSY<br>MADELEINE  | Clématite     | 262         | Case Basse | 20/08/2017 |
| LANTERI ANTOINE   | Chèvrefeuille | 148         | Caveau     | 01/04/2017 |
| LE SEYEUX<br>DENISE   | Capucine      | 55          | Case Basse | 01/03/2017 |
| LEJEUNE<br>EDOUARD  | Capucine      | 65          | Case Basse | 01/03/2017 |
| LEPRI ANNA NEE<br>BEVAGNA   | Capucine      | 77          | Case Haute | 01/05/2017 |
| LEYSSSEN<br>GERMAINE HOIRS  | Chèvrefeuille | 128         | Case Haute | 06/01/2017 |
| LUNDGREEN<br>MARIE  | Clématite     | 200         | Case Basse | 26/08/2017 |
| MACCARIO<br>SEBASTIEN HOIRS                                       | Capucine      | 120         | Case Haute | 01/11/2017 |
| MACCARIO<br>SEBASTIEN HOIRS                                       | Capucine      | 121         | Case Haute | 01/11/2017 |
| MAGNAN MARIE-<br>JOSE   | Géranium      | 62          | Caveau     | 31/05/2017 |
| MAISON JEANNE<br>HOIRS  | Clématite     | 293         | Case Haute | 14/09/2017 |
| MALFROY ALICE   | Capucine      | 85          | Case Haute | 06/02/2017 |

| CONCESSIONNAIRE                         | Lieu                  | Nu-<br>méro | Type        | ECHEANCE   |
|---|-----------------------|-------------|-------------|------------|
| MANSUY MARIE-<br>THERESE                | Clématite             | 208         | Case Basse  | 28/04/2017 |
| MARCHAL HENRI                           | Clématite             | 38          | Case Haute  | 27/04/2017 |
| MARCHAL HENRI                           | Clématite             | 39          | Case Haute  | 27/04/2017 |
| MARINELLI VEUVE<br>VICTOR               | Capucine              | 94          | Case Haute  | 01/09/2017 |
| MARQUET PAUL                            | Jasmin                | 56          | Case Basse  | 12/10/2017 |
| MARTIN PIERRE                           | Géranium              | 61          | Caveau      | 17/11/2017 |
| MARTINI ADA                             | Dahlia                | 110         | Case Basse  | 21/10/2017 |
| MARTINI ROGER                           | Capucine              | 4           | Case Basse  | 13/07/2017 |
| MARUCCHI VEUVE<br>SEVERIN<br>(MARRUCHI) | Capucine              | 110         | Case Basse  | 01/10/2017 |
| MATTHYSSENS<br>VEUVE                    | Bruyère               | 561         | Caveau      | 01/11/2017 |
| MENCARAGLIA<br>ORESTE                   | Bruyère               | 560         | Caveau      | 01/11/2017 |
| MERLINO JOSETTE                         | Géranium              | 66          | Caveau      | 11/05/2017 |
| MICHAEL ENID                            | Escalier<br>Jacaranda | 102         | Petite Case | 09/11/2017 |
| MIGLIORATI<br>JOSEPH                    | Capucine              | 150         | Case Haute  | 01/07/2017 |
| MULLY - WURLOD<br>MARGUERITE            | Chèvrefeuille         | 164         | Case Basse  | 20/07/2017 |
| MUS MARIE-<br>LOUISE HOIRS              | Capucine              | 86          | Case Haute  | 12/09/2017 |
| PAILLOCHER<br>AUGUSTE                   | Clématite             | 194         | Case Haute  | 22/12/2017 |
| PALANCA ELIANE                          | Escalier<br>Jacaranda | 24          | Petite Case | 23/04/2017 |
| PASTORELLI JEAN                         | Géranium              | 87          | Caveau      | 04/07/2017 |
| PATARD VEUVE<br>RAYMOND                 | Genêt                 | 103         | Case Basse  | 01/10/2017 |
| PERI JEAN                               | Bruyère               | 553         | Caveau      | 01/06/2017 |
| PIERIMARCHI<br>WALTER                   | Clématite             | 51          | Case Basse  | 07/05/2017 |
| PIRON JEAN                              | Bruyère               | 564         | Caveau      | 01/12/2017 |
| POZZI VEUVE<br>ANTOINE                  | Bruyère               | 547         | Caveau      | 01/01/2017 |
| PRAVI BRUNO<br>(BRAVI)                  | Capucine              | 117         | Case Basse  | 01/10/2017 |
| PREVOST<br>BERNARD                      | Dahlia                | 129         | Case Haute  | 02/02/2017 |
| PREVOST<br>BERNARD<br>MADAME            | Dahlia                | 128         | Case Haute  | 03/11/2017 |
| REVEREAU<br>GASTON                      | Capucine              | 52          | Case Basse  | 01/02/2017 |
| RICHARD LAURE<br>NEE BARBERIS           | Chèvrefeuille         | 149         | Caveau      | 01/05/2017 |
| ROSSI MARIE<br>HOIRS                    | Bruyère               | 548         | Caveau      | 01/02/2017 |
| SARAFIAN ANNIE                          | Chèvrefeuille         | 81          | Case Haute  | 14/08/2017 |
| SCATENA JEAN<br>HOIRS                   | Chèvrefeuille         | 57          | Case Basse  | 22/06/2017 |

| CONCESSIONNAIRE                            | Lieu          | Nu-<br>méro | Type       | ECHEANCE   |
|--|---------------|-------------|------------|------------|
| SCATENA LUISA<br>HOIRS                     | Chèvrefeuille | 79          | Case Haute | 11/08/2017 |
| SEREN INES                                 | Géranium      | 76          | Caveau     | 13/05/2017 |
| SIERONSKI MARIE-<br>JEANNE                 | Clématite     | 83          | Case Haute | 16/05/2017 |
| SIRI FRANCINE                              | Géranium      | 60          | Caveau     | 01/05/2017 |
| SIRI FRANCINE                              | Géranium      | 59          | Caveau     | 01/05/2017 |
| SODANO VEUVE<br>DANIEL                     | Bruyère       | 565         | Caveau     | 01/12/2017 |
| SOSSO MICHEL M.<br>ET MME                  | Géranium      | 79          | Caveau     | 03/07/2017 |
| STELLA OMEMO                               | Bruyère       | 555         | Caveau     | 01/08/2017 |
| SZEGEDY<br>ALEXANDRE<br>HOIRS              | Chèvrefeuille | 125         | Case Haute | 08/04/2017 |
| TERESTCHENKO<br>VEUVE MICHEL               | Bruyère       | 581         | Caveau     | 04/10/2017 |
| TESTA FELIX                                | Capucine      | 76          | Case Haute | 01/04/2017 |
| TESTA VEUVE<br>EUGENE                      | Chèvrefeuille | 155         | Caveau     | 01/09/2017 |
| TISCORNI JEAN-<br>MARIE                    | Clématite     | 209         | Case Basse | 31/03/2017 |
| TORELLI ALDO                               | Clématite     | 68          | Case Basse | 04/04/2017 |
| TROUBETZKOY<br>GLADYS<br>(PRINCESSE) HOIRS | Dahlia        | 1           | Case Basse | 07/11/2017 |
| TURCHETTI YVAN                             | Chèvrefeuille | 15          | Case Basse | 20/06/2017 |
| VAN<br>CAMPENHOUT<br>HOIRS                 | Chèvrefeuille | 74          | Case Haute | 05/08/2017 |
| VANNUCCI<br>ALBERT M. ET<br>MME NEE DIE    | Géranium      | 195         | Caveau     | 06/07/2017 |
| VATRICAN VEUVE<br>ALAIN                    | Géranium      | 212         | Caveau     | 25/02/2017 |
| VAUTE HELENE                               | Chèvrefeuille | 150         | Caveau     | 01/05/2017 |
| VEGLIA CHARLES                             | Capucine      | 122         | Case Haute | 01/12/2017 |
| VERDINO JEAN                               | Capucine      | 108         | Case Basse | 01/10/2017 |
| VIALE NEE PASSET<br>VEUVE ANTOINE          | Bruyère       | 556         | Caveau     | 01/09/2017 |
| VIALLE DENISE                              | Clématite     | 296         | Case Basse | 22/09/2017 |
| VICARELLI VEUVE<br>GUIDO                   | Bruyère       | 557         | Caveau     | 01/10/2017 |
| VIGNA ALBERT                               | Chèvrefeuille | 147         | Caveau     | 01/12/2017 |
| WEBER NEE<br>FERRERO<br>CLAUDINE           | Chèvrefeuille | 53          | Case Basse | 03/06/2017 |

*Avis de vacance d'emplois n° 2016-083 à la Patinoire, dépendant du Service des Sports et des Associations.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître que les emplois suivants seront vacants à la Patinoire, dépendant du Service des Sports et des Associations :

- pour la période du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016 au dimanche 12 mars 2017 inclus :

- 2 caissier(e)s
- 4 surveillant(e)s de cabines
- 5 surveillant(e)s - contrôleurs
- 1 surveillant(e) apte à prodiguer les premiers soins et à évaluer l'importance de la blessure avant d'alerter les secours.

- pour la période du samedi 17 décembre 2016 au samedi 7 janvier 2017 inclus :

- 2 surveillant(e)s de cabines
- 2 surveillant(e)s - contrôleurs

Les candidat(e)s intéressé(e)s par ces emplois devront être aptes à assurer un service de jour comme de nuit, les samedis, dimanches et jours fériés compris.

---

### ENVOI DES DOSSIERS

---

En ce qui concerne l'avis de vacances visé ci-dessus, les candidats devront adresser, au Secrétariat Général de la Mairie, dans un délai de dix jours à compter de sa publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
- un curriculum-vitae ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

---

### INFORMATIONS

---

#### *La Semaine en Principauté*

#### **Manifestations et spectacles divers**

##### *Eglise Saint-Nicolas - Foyer Paroissial*

Le 7 novembre, à 19 h,  
Ciné-club : projection du film « Métropolis » suivie d'un débat.

##### *Opéra de Monte-Carlo - Salle Garnier*

Le 4 novembre, à 20 h,  
Récital lyrique par Bryn Terfel, baryton-basse accompagné au piano par Natalia Katyukova, organisé par l'opéra de Monte-Carlo. Au programme : De Lewis, Williams, Keel, Ibert, Davies, Schubert, Rodgers & Hammerstein, Lerner & Loewe, Bock.

Le 11 novembre, à 20 h 30,  
Concert par Katia et Marielle Labèque.

Le 12 novembre, à 20 h 30,  
Monte-Carlo Classic Rock avec The Musical Box.

Les 17 et 18 novembre, à 20 h 30,  
Monte-Carlo Classic Rock avec King Crimson.

##### *Auditorium Rainier III*

Le 30 octobre, à 15 h,  
Série Concert Famille : concert symphonique à l'occasion d'Halloween par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Julien Masmondet. Au programme : Williams, Moussorgsky, Berlioz, Herrmann et Saint-Saëns.

Le 10 novembre, à 18 h 30,  
Série Happy Hour Musical : concert de musique de chambre par le Quintette Invictus composé de Gérald Rolland et Rémy Labarthe, trompette, David Pauvert, cor, Andrea Calcagno, trombone et Florian Wielgosik, tuba. Au programme : Haendel, Holborne, Bach, Ewald, Plog, Bernstein et Crespo.

##### *Grimaldi Forum*

Le 4 novembre, à 20 h 30,  
Show humo-rythmique avec Fills Monkey.

Le 13 novembre, à 15 h,

Le 16 novembre, à 20 h,

Opéra « Nabucco » de Giuseppe Verdi avec Leo Nucci, Gaston Rivero, Vitalij Kowaljow, Anna Pirozzi, Béatrice Uria-Monzon, José Antonio García, Maurizio Pace, Anna Nalbandiants, le Chœur de l'Opéra de Monte-Carlo et l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Giuseppe Finzi, organisé par l'Opéra de Monte-Carlo.

##### *Théâtre Princesse Grace*

Le 3 novembre, à 20 h 30,  
« Le Poisson belge » de Léonore Confino avec Marc Lavoine et Géraldine Martineau.

Les 9 et 10 novembre, à 20 h 30,  
Représentation théâtrale : « Le Mensonge » de Florian Zeller avec Pierre Arditi, Evelyne Bouix, Josiane Stoléru et Jean-Michel Dupuis.

Le 15 novembre, à 20 h 30,  
Représentation théâtrale : « Moi, Pirandello » de Luigi Pirandello avec Nicole Oliver, Christian Crahay, Axel de Booseré et Jean-Claude Berutti.

##### *Théâtre des Variétés*

Le 4 novembre, à 18 h 30,  
Conférence avec projection sur le thème « Fêtes et divertissements à la cour de Versailles » par Fabrice Conan, historien de l'art, organisée par l'Association Monégasque pour la Connaissance des Arts.

Le 6 novembre, à 15 h,  
Spectacle pour enfants « Le pays du souvenir » avec le ventriloque Domi et sa marionnette Annette.

Le 12 novembre, à 15 h,  
Spectacle de cabaret avec « les Swings ».

Le 17 novembre, de 19 h à 21 h,  
Les Ateliers Philosophiques sur le thème « Quels maux pour le corps ? Le corps souffrant » avec Claire Marin et Bertrand Quentin, philosophes et Sabine Prokhoris, psychanalyste, organisés par Les Rencontres Philosophiques de Monaco.

##### *Théâtre des Muses*

Les 10 et 11 novembre, à 20 h 30,  
Le 12 novembre, à 21 h,  
Le 13 novembre, à 16 h 30,  
« La touche étoile », spectacle de et avec Gilles Dyrek, Benjamin Alazraki ou Jean-Gilles Barbier et Eric Mariotto.

Les 17 et 18 novembre, à 20 h 30,

Le 19 novembre, à 21 h,

Le 20 novembre, à 16 h 30,

« Dom Juan et les clowns », comédie de Molière avec Thierry Surace, Jérôme Schoof, Sylvia Scantamburlo, Elodie Robardet, Eva Rami, Christophe Servas, Frédéric Rubio et Florent Chauvet.

*Espace Léo Ferré*

Le 11 novembre, à 20 h 30,

Concert par Feu! Chatterton (Rock).

*Médiathèque de Monaco - Sonothèque José Notari*

Le 8 novembre, à 12 h 15,

Picnic Music : Radiohead, The Astoria London live 1994 sur grand écran.

*Médiathèque de Monaco - Bibliothèque Louis Notari*

Le 2 novembre, à 19 h,

Ciné-Club : Projection du film « Au nom du peuple italien » de Dino Risi.

Le 9 novembre, à 17 h,

Conférence autour de l'exposition « Monoïkos, histoire antique de la Principauté » du Musée d'Anthropologie Préhistorique.

Le 17 novembre, à 19 h,

Ciné club : Projection du film « Dommage que tu sois une canaille » d'Alessandro Blasetti.

*Espace Fontvieille*

Jusqu'au 30 octobre,

Art Monaco 2016 - Salon d'Art Contemporain.

Du 4 au 6 novembre, de 10 h à 19 h 30,

Grande Braderie des Commerçants de Monaco.

Du 12 au 20 novembre,

17<sup>ème</sup> No Finish Line organisée par l'Association Children and Future.

*Port Hercule*

Le 18 novembre, à 20 h,

Dans le cadre de la Fête Nationale Monégasque, Show Laser.

Jusqu'au 19 novembre,

Foire Attractions.

*Principauté de Monaco*

Du 3 au 5 novembre,

5<sup>ème</sup> Monte Carlo Whisky Festival - festival de la culture écossaise et du divertissement, organisé par La Maison d'Ecosse.

Les 18 et 19 novembre,

Manifestations de la Fête Nationale Monégasque.

## Expositions

*Musée Océanographique*

Tous les jours, de 10 h à 19 h,

Le Musée Océanographique propose une exposition sensation à la rencontre des requins : visites des aquariums, exposition de plusieurs mâchoires, rencontre avec les requins.

*Musée des Timbres et des Monnaies*

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h,

Exposition de toutes les monnaies émises par les Princes de Monaco depuis 1640 et d'éléments entrant dans l'élaboration du timbre-poste depuis 1885 jusqu'au timbre dentelé final.

Vente de timbres récents et monnaies, cartes postales, ouvrages philatéliques, ainsi que divers produits tels que carrés de soie et cravates aux armoiries princières.

*Nouveau Musée National (Villa Paloma)*

Jusqu'au 8 janvier 2017,

Exposition sur le thème « Danse, Danse, Danse ».

*Nouveau Musée National (Villa Sauber)*

Jusqu'au 15 janvier 2017,

Exposition sur le thème « Designing Dreams, A celebration of Leon Bakst ».

*Eglise Saint-Nicolas*

Jusqu'au 21 décembre,

Exposition des œuvres de Jorge R. Pombo sur le thème « Religare beyond the sea » - un parcours artistique reliant foi et matière.

*Jardin Exotique*

Jusqu'au 30 octobre,

Exposition sur le thème « Quand fleurissent les sculptures » par les artistes du Comité Monégasque de l'Association Internationale des Arts Plastiques (AIAP) auprès de l'UNESCO.

*Musée d'Anthropologie Préhistorique*

Jusqu'au 2 janvier 2017,

Exposition « Monoïkos » - L'histoire antique de la Principauté.

*Hôtel Columbus Monte-Carlo*

Jusqu'au 30 octobre,

A l'occasion de la Journée Internationale de la Fille, exposition sur le thème « Une Fille Sûre d'Elle ». Vente des œuvres au profit de GenderHopes et de l'Akilah Institute for Women, Kigali, Rwanda.

*Salle d'Exposition du Quai Antoine 1<sup>er</sup>*

Jusqu'au 16 novembre, de 13 h à 19 h (sauf le lundi),

Exposition des Œuvres de J-E Lorenzi et D. Lorenzi-Scotto, organisée par la Direction des Affaires Culturelles.

*Galerie l'Entrepôt*

Jusqu'au 4 novembre, de 15 h à 19 h,

Exposition collective « Bold ».

Du 15 au 17 décembre, de 15 h à 19 h,

Exposition sur le thème « Errances » par Thomas Blanchy, vainqueur de l'Open des Artistes de Monaco 2016.

*Yacht Club de Monaco*

Du 2 au 6 novembre,

Exposition « YA ! 2016 » - Yachting & Art.

## Sports

*Monte-Carlo Golf Club*

Le 30 octobre,

Coupe Berti - Stableford.

Le 6 novembre,

Coupe Bollag - Stableford.

Le 13 novembre,

Coupe Bagnasco - Stableford.

*Stade Louis II*

Le 2 novembre, à 20 h 45,  
UEFA Champions League : Monaco - Moscou.

Le 5 novembre, à 17 h,  
Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Nancy.

*Stade Louis II - Salle omnisports Gaston Médecin*

Le 29 octobre, à 19 h,  
Championnat PRO A de basket : Monaco - Gravelines Dunkerque.

Le 12 novembre, à 19 h,  
Championnat PRO A de basket : Monaco - Antibes.

Le 20 novembre, à 18 h 30,  
Championnat PRO A de basket : Monaco - Cholet.

*Baie de Monaco*

Du 11 au 13 novembre,  
Voile : Monaco Sportsboat Winter Series (Act I), organisé par le Yacht Club de Monaco.

*Plage du Larvotto*

Le 6 novembre,  
40<sup>ème</sup> Cross du Larvotto, organisé par l'A.S. Monaco Athlétisme.

*Le Sporting Monte-Carlo - Salle des Etoiles*

Le 12 novembre,  
Monte Carlo Boxing Tournament.

\*  
\* \*

---

## INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

---

### PARQUET GENERAL

---

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Maître Patricia GRIMAUD-PALMERO, Huissier, en date du 3 mai 2016, enregistré, le nommé :

- CARTA Enrico, né le 29 avril 1972 à Cagliari (Italie), de Mario et de FARCI Lucia, de nationalité italienne,

actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 15 novembre 2016 à 9 heures, sous la prévention de non-paiement de cotisations sociales.

Délits prévus et réprimés par les articles 1, 12 et 27 de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982, par l'article 26 du Code Pénal, par les articles 2, 9 et 29 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958 sur la retraite des travailleurs indépendants et par l'article 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947 sur les retraites des salariés.

Pour extrait :  
*Le Procureur Général,*  
J. DOREMIEUX.

---

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Maître Patricia GRIMAUD-PALMERO, Huissier, en date du 8 juin 2016, enregistré, le nommé :

- CARTA Enrico, né le 29 avril 1972 à Cagliari (Italie), de Mario et de FARCI Lucia, de nationalité italienne,

actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 15 novembre 2016 à 9 heures, sous la prévention de non-paiement de cotisations sociales.

Délits prévus et réprimés par les articles 1, 12 et 27 de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982 et par l'article 26 du Code Pénal.

Pour extrait :  
*Le Procureur Général,*  
J. DOREMIEUX.

---

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Maître Patricia GRIMAUD-PALMERO, Huissier, en date du 7 octobre 2016, enregistré, la nommée :

- DI CIACCA, épouse DI SOTTO Anita, née le 30 mai 1955 à Edimburgh ou Edimbourg (Grande-Bretagne), de John et de HILLEY Gertrude, de nationalité britannique, commerçante,

actuellement sans domicile ni résidence connus, est citée à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le lundi 14 novembre 2016 à 14 heures 30, sous la prévention de non-paiement des cotisations sociales - CARTI.

Délit prévu et réprimé par les articles 2, 9 et 29 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958 sur la retraite des travailleurs indépendants, 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947 sur les retraites des salariés.

Pour extrait :  
*Le Procureur Général,*  
J. DOREMIEUX.

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Maître Patricia GRIMAUD-PALMERO, Huissier, en date du 3 mars 2016, enregistré, le nommé :

- IONETTI Alfredo, né le 1<sup>er</sup> avril 1933 à Reggio Calabria (Italie), de filiation inconnue, de nationalité italienne,

sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 15 novembre 2016 à 9 heures,

« pour voir statuer sur la demande présentée par le Ministère de la Justice italien d'autoriser l'exécution sur le territoire monégasque de trois jugements en date du 12 mars 2009, 23 février et 14 septembre 2015 du Tribunal de Reggio Calabre, Section des Mesures de Prévention.

Ordonnant la confiscation de la somme figurant :

- au crédit du compte n° 596985 ouvert dans les livres de la Compagnie Monégasque de Banque au nom d'Alfredo IONETTI soit la somme au 24 novembre 2015 de 1.210.619,04 euros en comptes-titres.

Par application des dispositions :

- de l'ordonnance souveraine n° 15.452 du 8 août 2002 rendant exécutoire la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime, faite à Strasbourg le 8 novembre 1990 et des dispositions des articles 5, 6, 7 et 8 de l'ordonnance souveraine n° 15.457 du 9 août 2002 relative à la coopération internationale en matière de saisie et de confiscation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment.

Pour extrait :  
*Le Procureur Général,*  
J. DOREMIEUX.

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Maître Patricia GRIMAUD-PALMERO, Huissier, en date du 19 septembre 2016, enregistré, le nommé :

- MACE Dominique, né le 29 avril 1970 à Melun (77), d'Auguste et de LEVEQUE Rita, de nationalité française, sans emploi,

actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le lundi 14 novembre 2016 à 14 heures 30, sous la prévention de transport, mise en circulation ou détention en vue de la mise en circulation de fausse monnaie.

Délit prévu et réprimé par les articles 26, 27, 78, 83-3, 83-4, 83-5, 83-6, 83-7, 83-10 du Code Pénal.

Pour extrait :  
*Le Procureur Général,*  
J. DOREMIEUX.

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Maître Patricia GRIMAUD-PALMERO, Huissier, en date du 29 avril 2016, enregistré, le nommé :

- OOSTENDORP Johannes, né le 21 août 1952 à Den Helder (Pays-Bas), de Johannes et de HUIMAN Alida, de nationalité néerlandaise, conseiller en communication et marketing,

actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 15 novembre 2016 à 9 heures, sous la prévention de non-paiement de cotisations sociales.

Délits prévus et réprimés par les articles 1, 12 et 27 de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982, par l'article 26 du Code Pénal, par les articles 2, 9 et 29 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958 sur la retraite des travailleurs indépendants et par l'article 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947 sur les retraites des salariés.

Pour extrait :  
*Le Procureur Général,*  
J. DOREMIEUX.

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Maître Patricia GRIMAUD-PALMERO, Huissier, en date du 29 avril 2016, enregistré, le nommé :

- OOSTENDORP Johannes, né le 21 août 1952 à Den Helder (Pays-Bas), de Johannes et de HUIMAN Alida, de nationalité néerlandaise, conseiller en communication et marketing,

actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 15 novembre 2016 à 9 heures, sous la prévention de non-paiement de cotisations sociales.

Délits prévus et réprimés par les articles 1, 12 et 27 de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982, par l'article 26 du Code Pénal, par les articles 2, 9 et 29 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958 sur la retraite des travailleurs indépendants et par l'article 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947 sur les retraites des salariés.

Pour extrait :  
*Le Procureur Général,*  
J. DOREMIEUX.

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Maître Patricia GRIMAUD-PALMERO, Huissier, en date du 12 juillet 2016, enregistré, le nommé :

- PEDERSEN Peer, né le 29 janvier 1967 à Gentofte (Danemark), de Kurt et de PEDERSEN Lis, de nationalité danoise,

actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 15 novembre 2016 à 9 heures, sous la prévention de banqueroute frauduleuse.

Délit prévu et réprimé par les articles 327, 328-1 et 328-2 du Code Pénal.

Pour extrait :  
*P/ Le Procureur Général,*  
*Le Procureur Général Adjoint,*  
H. POINOT.

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Maître Patricia GRIMAUD-PALMERO, Huissier, en date du 3 mai 2016, enregistré, le nommé :

- SANGNA Pradit, né le 8 novembre 1967 à Buri Ram (Thaïlande), de filiation inconnue, de nationalité thaïlandaise, extra en restauration,

actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 15 novembre 2016 à 9 heures, sous la prévention d'usage de faux document administratif.

Délit prévu et réprimé par les articles 26 chiffre 3 et 97 du Code Pénal.

Pour extrait :  
*Le Procureur Général,*  
J. DOREMIEUX.

**GREFFE GENERAL**

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Sébastien BIANCHERI, Premier Juge au Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, Juge-commissaire de la liquidation des biens de Mme Linda DE KAM exerçant le commerce sous l'enseigne « POCO », a autorisé le syndic Mme Bettina RAGAZZONI, à demander l'assistance judiciaire à l'effet de constituer avocat dans le cadre de l'appel formé par Mme Linda DE KAM à l'encontre du jugement du Tribunal de Première Instance de Monaco en date du 23 août 2016 ayant prononcé sa liquidation des biens.

Monaco, le 19 octobre 2016.

**EXTRAIT**

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a,

Autorisé M. Jean-Paul SAMBA, ès-qualités de syndic de la liquidation des biens de la SAM POLY-SERVICE TMS, à résilier les droits locatifs relatifs au bail consenti à la SAM POLY-SERVICE TMS, sur le bien situé n° 19, rue Plati à Monaco, auprès de M. Bernard LANTERI,

représenté par son frère M. Christian LANTERI, en contrepartie du paiement d'une somme de quarante mille euros (40.000 euros), tous les frais liés à la présente résiliation demeurant à la charge exclusive du bailleur.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de Commerce.

Monaco, le 20 octobre 2016.

---

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, Mme Léa PARIENTI, Juge-commissaire de la liquidation des biens de la S.A.R.L. BATELEC, a ordonné l'avance par le Trésor à Mme Bettina RAGAZZONI, Syndic, des frais s'élevant à la somme globale de 647,68 euros, ce conformément aux dispositions de l'article 609 du Code de Commerce.

Monaco, le 21 octobre 2016.

---

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Sébastien BIANCHERI, Premier Juge au Tribunal de Première Instance, Juge-commissaire de la liquidation des biens de la SAM MISAKI a autorisé le syndic M. Christian BOISSON à céder les marques figurant sur l'avenant annexé à la requête à la société NEW STEFAL HOLDING et ce à l'euro symbolique.

Monaco, le 21 octobre 2016.

---

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Sébastien BIANCHERI, Juge-commissaire de la liquidation des biens de la S.A.R.L. PLASTIC CHEMICAL, a ordonné l'avance par le Trésor à M. André GARINO, Syndic, des frais s'élevant à la somme globale de 914,64 euros, ce conformément aux dispositions de l'article 609 du Code de Commerce.

Monaco, le 21 octobre 2016.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, Mme Léa PARIENTI, Juge-commissaire de la cessation des paiements de la SARL TOUT L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE DE MONACO (T.E.E.) dont le siège social se trouvait à Monaco, 20, boulevard de Suisse, conformément à l'article 428 du Code de Commerce, a taxé les frais et honoraires revenant au syndic M. André GARINO dans la liquidation des biens susvisés.

Monaco, le 21 octobre 2016.

---

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

---

**CESSION DE DROIT AU BAIL**

*Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 5 octobre 2016,

M. Francesco GALIFFO, commerçant, domicilié 52, boulevard du Jardin Exotique, à Monaco,

a cédé à la S.A.R.L. « IMMO Y&A.G. » au capital de 15.000 € et siège 6, rue Suffren Reymond à Monaco, en cours d'immatriculation,

le droit au bail portant sur des locaux, ci-après désignés, dépendant d'un immeuble sis 6, rue Suffren Reymond, à Monaco, savoir :

un magasin avec arrière boutique et cabinet de toilette, situé au r-d-c et formant le lot UN du règlement de copropriété et cahier des charges de l'immeuble.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 28 octobre 2016.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**CESSION DE DROIT AU BAIL**

*Première Insertion*

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 21 octobre 2016,

la S.C.S. MOLLER & CIE, au capital de 15.245 €, avec siège social 37, boulevard du Jardin Exotique, à Monaco, a cédé à Mlle Frédérique MORACCHINI dit MORA, domiciliée 8-10, ruelle Sainte-Dévote, à Monaco-Ville, le droit au bail d'un local à usage de commerce situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 3, Place d'Armes, à Monaco-Condamine.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 28 octobre 2016.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
« S.A.R.L. CONSTRUCTOR »**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.

Suivant acte reçu par le notaire soussigné le 8 septembre 2016 complété par acte du 21 octobre 2016, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « S.A.R.L. CONSTRUCTOR ».

Objet :

« La société a pour objet :

La réalisation directement ou en sous-traitance de tous travaux de bâtiment, tous corps d'état, de construction, de rénovation et de décoration, à l'exclusion de l'activité réglementée d'architecte,

et généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus. ».

Durée : 99 années à compter du 14 octobre 2016.

Siège : « VILLA PALIS », 17, rue des Roses, à Monaco.

Capital : 15.000 euros, divisé en 100 parts de 150 euros.

Gérant : Monsieur Florian PAZZAGLIA, demeurant la Frégate, 2, rue Princesse Antoinette à Monaco.

Une expédition de chacun desdits actes a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être affichée conformément à la loi, le 27 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**« GTECH Monaco S.A.M. »**  
(Nouvelle dénomination : « IGT Monaco S.A.M. »)  
(Société Anonyme Monégasque)

**MODIFICATION AUX STATUTS**

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2016, les actionnaires de la société anonyme monégasque « GTECH Monaco S.A.M. » ayant son siège 7, rue du Gabian, à Monaco, ont décidé de modifier l'article 1<sup>er</sup> (dénomination) des statuts qui devient :

« ARTICLE PREMIER.

Il est formé, entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être par la suite, une société anonyme monégasque qui sera régie par les lois de la Principauté de Monaco et les présents statuts.

La société est désignée par une dénomination sociale à laquelle peut être incorporé le nom d'un ou plusieurs associés et qui doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société anonyme monégasque » ou des initiales « S.A.M. ».

Tous actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers doivent, en outre, indiquer le capital et le siège social ainsi que le numéro d'immatriculation de la société au Répertoire du Commerce et de l'Industrie de la Principauté de Monaco.

La société prend la dénomination de « IGT Monaco S.A.M. ».

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 29 septembre 2016.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M<sup>e</sup> REY, le 21 octobre 2016.

IV.- Une expédition de l'acte précité a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 27 octobre 2016.

Signé : H. REY.

---

**APPORT D'ELEMENTS DE  
FONDS DE COMMERCE**

*Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte du 20 juillet 2016, contenant l'établissement des statuts de la société à responsabilité limitée « GLOBAL SYNERGY MONACO », Monsieur Igor GAMBÀ a fait apport à ladite société des éléments du fonds de commerce qu'il exploite à Monaco, 41, avenue Hector Otto.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la présente insertion, au siège du fonds.

Monaco, le 28 octobre 2016.

---

**MODIFICATION DU REGIME MATRIMONIAL**

Monsieur Joseph Anne DE RAMEL dit SECONDAT DE MONTESQUIEU, retraité, de nationalité française, né le 30 octobre 1921 à Paris (8<sup>ème</sup> arrondissement) et Madame Florence WASSOUF, épouse de Monsieur Joseph Anne DE RAMEL dit SECONDAT DE MONTESQUIEU, sans profession, de nationalité française, née le 30 avril 1951 à Bouake (Côte d'Ivoire), demeurant tous deux 5, avenue de Grande-Bretagne à Monaco,

ont déposé requête par devant le Tribunal de Première Instance de Monaco le 18 octobre 2016, à l'effet d'entendre prononcer l'homologation d'un acte de modification du régime matrimonial établi par Maître Magali CROVETTO-AQUILINA, Notaire à Monaco, le 16 septembre 2016, enregistré à Monaco le 19 septembre 2016, Folio 82 R, Case 4, aux termes duquel ils entendent adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, aux lieu et place de celui du régime légal monégasque de la séparation de biens, auquel ils se trouvaient soumis.

Les éventuelles oppositions devront être signifiées en l'Etude de Maître Magali CROVETTO-AQUILINA, Notaire.

Le présent avis est insérer conformément à l'article 1243 du Code Civil et à l'article 819 du Code de Procédure Civile.

Monaco, le 28 octobre 2016.

---

**GAIAPIXIU**

**CONSTITUTION D'UNE SOCIETE  
A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 avril 2016, enregistré à Monaco le 11 avril 2016, Folio Bd 97 V, Case 7, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « GAIAPIXIU ».

Objet : « Import, export, vente en gros, commission, courtage de peaux et fourrures et de tous accessoires s'y rapportant, ainsi que l'étude, l'assistance et le conseil en matière de stratégie de production, de stratégie commerciale et de stratégie de développement économique et de marketing dans le domaine du commerce de peaux et fourrures, le tout dans le respect des règlements locaux et internationaux en vigueur. Et généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 14 bis, rue Honoré Labande à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérante : Madame PELTEKIAN Houry épouse KAZANJIAN, associée.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 18 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

---

## S.A.R.L. IMMO Y&A.G

### CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 janvier 2016, enregistré à Monaco le 1<sup>er</sup> février 2016, Folio Bd 7 V, Case 3, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « S.A.R.L. IMMO Y&A.G ».

Objet : « La société a pour objet :

- transaction sur immeubles et fonds de commerce ;
- gestion immobilière et administration de biens immobiliers.

Et généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 6, rue Suffren Reymond à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Axel GIUDICELLI, associé.

Gérant : Monsieur Yaël GIUDICELLI, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 19 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

## LTS & HUET Corp

### CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'actes sous seing privé en date des 24 décembre 2015 et 2 février 2016, enregistrés à Monaco les 12 janvier 2016 et 8 février 2016, Folio Bd 119 R, Case 6, et Folio Bd 184 R, Case 3, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « LTS & HUET Corp ».

Objet : « La société a pour objet, en Principauté de Monaco et à l'étranger :

La réalisation de prestation de services sur mesure aux propriétaires et collectionneurs de véhicules de prestige dans la gestion de parcs automobiles ;

La recherche et la sélection de véhicules de collection ;

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou tout autre objet similaire ou connexe. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 1D, promenade Honoré II à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Nicolas LETESSIER, associé.

Gérant : Monsieur Alexandre HUET, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 19 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

## MEXA CORP

### CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 juin 2016, enregistré à Monaco le 23 juin 2016, Folio Bd 119 V, Case 7, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « MEXA CORP ».

Objet : « La société a pour objet :

L'importation, l'exportation, la commission, le courtage, l'achat, la vente en gros, en demi-gros et au détail exclusivement par tout moyen de communication à distance, de tout luminaire, système d'éclairage, articles de décoration et matériel électrique s'y rapportant, avec stockage auprès d'un transitaire agréé ; à titre accessoire,

toutes études et prestations événementielles relatives à cette activité (à l'exclusion de toute activité réglementée) ainsi que la gestion d'un site internet dédié. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 7, rue de l'Industrie à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérante : Madame Vincente PLATAROTI épouse CONSTANS, associée.

Gérant : Monsieur Merouane AZZI, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

---

## OLLA NETWORK

---

### CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'actes sous seing privé en date des 25 avril 2016 et 20 juin 2016, enregistrés à Monaco les 4 mai 2016 et 7 juillet 2016, Folio Bd 12 N, Case 4, et Folio Bd 165 R, Case 2, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « OLLA NETWORK ».

Objet : « La société a pour objet :

L'étude, la recherche, le développement et la mise en œuvre de concepts dans le domaine de la restauration ; le développement marketing et commercial desdits concepts, ainsi que la recherche de personnel de cuisine et salle (lequel devra être embauché directement par les établissements de restauration) ; dans le cadre de l'activité principale, la conception, l'importation, l'exportation, la vente en gros, la commission, le courtage, la représentation, d'articles de la table, ainsi que de mobiliers de restaurant et de cuisine ; le dépôt de marques, dessins, modèles et le cas échéant de brevets liés aux créations de concepts ci-avant évoqués.

Et généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 20, avenue de Fontvieille à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Olivier TUGAUT, non associé.

Gérant : Monsieur Laurent VILLA, non associé.

Un exemplaire des actes précités a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 27 septembre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

---

## ORIEL

---

### CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'actes sous seing privé en date des 26 octobre 2015 et 19 janvier 2016, enregistrés à Monaco les 10 novembre 2015 et 9 mars 2016, Folio Bd 150 R, Case 4, et Folio Bd 124 V, Case 5, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « ORIEL ».

Objet : « La société a pour objet, en Principauté de Monaco et à l'étranger : pour le compte de personnes morales et d'entités gouvernementales :

- l'étude et la recherche de marchés, la prospection commerciale, l'analyse et la définition de stratégie commerciale de développement ;

- aide et assistance dans le montage de financements, le suivi et la réalisation de projets, la négociation de contrats et intermédiation avec les professionnels concernés ;

- dans ce cadre, toutes prestations de service de nature administrative à l'exclusion de toute activité réglementée ;

- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 1, rue des Genêts à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérante : Madame Maja FRENKEL, associée.

Un exemplaire des actes précités a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 20 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

---

## SHINY CAR

---

### CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 juillet 2016, enregistré à Monaco le 22 juillet 2016, Folio Bd 36 R, Case 5, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « SHINY CAR ».

Objet : « La société a pour objet :

Tant à Monaco qu'à l'étranger : la réalisation de toutes prestations de services de lavage, nettoyage, et entretien de véhicules, de bateaux, et de jets privés sur site ou en station de lavage, au moyen de produits non polluants et écologiques, pouvant inclure l'usage de machine à vapeur.

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus, et de nature à favoriser l'activité sociale. ».

Durée : 99 ans, à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et de l'Industrie.

Siège : 9, avenue Albert II à Monaco.

Capital : 60.000 euros.

Gérant : Monsieur André LANDU, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 19 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

---

## APPORT D'ELEMENTS DE FONDS DE COMMERCE

---

### Première Insertion

---

Aux termes d'un acte du 12 juillet 2016, contenant l'établissement des statuts de la société à responsabilité limitée « SHINY CAR », Monsieur André LANDU a fait apport à ladite société des éléments du fonds de commerce qu'il exploite à Monaco, 9, avenue Albert II.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la deuxième insertion, au siège du fonds.

Monaco, le 28 octobre 2016.

---

## TAMSAB

---

### CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 juin 2016, enregistré à Monaco le 28 juin 2016, Folio Bd 176 V, Case 2, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « TAMSAB ».

Objet : « La société a pour objet :

la gestion et l'exploitation du restaurant d'entreprise de la S.A.M. AS MONACO F.C S.A et de l'Association Sportive de Monaco,

et, généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières se rattachant à l'objet social ci-dessus. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 7, avenue des Castelans à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Martino GIANNOTTI, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

---

**ADMC**

Société à Responsabilité Limitée  
 au capital de 15.000 euros  
 Siège social : 41, avenue Hector Otto -  
 c/o AAACS - Monaco

**MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2016, les associés ont décidé de modifier l'article 2 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

**ART. 2. - OBJET**

La société a pour objet :

Tant en Principauté de Monaco qu'à l'étranger, le conseil et l'assistance en matière de décoration, de design, d'aménagement et d'agencement d'intérieurs, à l'exclusion des activités relatives à la profession d'architecte.

La coordination de projets d'aménagement et d'agencement d'intérieurs.

L'achat, la vente, tant aux professionnels qu'aux particuliers, de tout mobilier, de tous objets et de tous éléments ou articles de décoration, en ce compris les antiquités et les œuvres d'arts.

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus. ».

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 17 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

**PILAR**

Société à Responsabilité Limitée  
 au capital de 15.000 euros  
 Siège social : 44, boulevard d'Italie - Monaco

**MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10 juillet 2016, les associés ont décidé de modifier l'objet social de la société, qui devient :

**ART. 2. - NOUVEL OBJET**

Consultant technique dans le bâtiment consistant à la coordination, pour le compte des particuliers et des professionnels du bâtiment, des activités déployées par tous corps d'état, le suivi des marchés et la coordination des activités de chantiers, à l'exception des activités réservées à la profession d'architecte, le conseil en décoration d'intérieur, et l'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que la mise en relation avec les professionnels concernés (exclusivement en faisant appel à des structures monégasques) ; à titre accessoire, la fourniture de matériels et éléments de décoration s'y rapportant.

Et généralement, toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières susceptibles de se rattacher à l'objet social ci-dessus ou d'en favoriser le développement. ».

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 18 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

**ALTEA S.A.R.L.**

Société à Responsabilité Limitée  
 au capital de 15.000 euros  
 Siège social : 9, avenue d'Ostende - Monaco

**NOMINATION D'UN COGERANT**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10 juin 2016, enregistrée à Monaco le 12 août 2016, Folio Bd 41 V, Case 6, les associés ont procédé à la nomination d'un nouveau cogérant.

La gérance est désormais assurée par Messieurs Thierry BOUNOUS, Pietro SCIARRINO, Federico FRÜHBECK et Jose-Luis DELSO MARTINEZ-TREVIJANO.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 11 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

---

**CHALLENGER STONE SARL**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros

Siège social : 1, avenue Henry Dunant - Monaco

---

**DEMISSION D'UN COGERANT**

---

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25 août 2016, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Antonius DIEKMAN de ses fonctions de cogérant et en conséquence de modifier l'article 10-1-1° des statuts.

Monsieur Gaurav SULTANIYA demeure seul gérant.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 18 octobre 2016.

Monaco, le @ octobre 2016.

---

**COFFEE TRADING CONSULTING**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros

Siège social : 74, boulevard d'Italie - c/o Régus - Monaco

---

**DEMISSION D'UN COGERANT**

---

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, tenue le 15 septembre 2016, il a été pris acte de la démission de M. Edouard MOUSNY demeurant 2 bis, boulevard Rainier III à Monaco, de ses fonctions de cogérant.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 21 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

---

**INTERNATIONAL CORPORATE  
STRUCTURING  
en abrégé ICS**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 100.000 euros

Siège social : 20, boulevard de Suisse - Monaco

---

**NOMINATION D'UNE COGERANTE**

---

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 5 août 2016, il a été décidé de nommer Madame Luana GRAU PINHEIRO, épouse COTTALORDA, comme cogérante non associée de la société.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 18 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

---

**LAGET & PARTNERS**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 50.000 euros

Siège social : « Château Amiral » Bloc B -  
42, boulevard d'Italie - Monaco

---

**MODIFICATION STATUTAIRE**

---

Aux termes du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 26 septembre 2016, les associés de la société à responsabilité limitée « LAGET & PARTNERS » ont pris acte du décès de Monsieur Jean LAGET, cogérant non associé, et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.

La société demeure gérée par Madame Brigitte BAILET, gérante associée.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 21 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

---

**L.F.F.I. MONACO OFFICES**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros  
Siège social : 20, boulevard de Suisse - Monaco

**NOMINATION D'UNE COGERANTE**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 août 2016, il a été décidé de nommer Madame Luana GRAU PINHEIRO, épouse COTTALORDA, comme cogérante associée de la société.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 18 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

**LORO PIANA MONACO**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 1.000.000 euros  
Siège social : allée François Blanc - Monaco

**DEMISSION D'UN GERANT  
NOMINATION D'UN GERANT**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28 juin 2016, il a été décidé la nomination de Monsieur Jean-Baptiste DEBAINS en qualité de gérant non associé, en remplacement de Monsieur Alberto FESTA, gérant non associé, démissionnaire.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

**MAC SHIPPING SARL**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros  
Siège social : 17, boulevard Rainier III - Monaco

**DEMISSION D'UN COGERANT**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2016, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Andreas THEOTOKIS de ses fonctions de cogérant.

Monsieur Donald MCTAGGART demeure seul gérant. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 20 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

**TECHNI RENOVATION &  
CONSTRUCTION**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 61.000 euros  
Siège social : 1, rue du Gabian - Monaco

**DEMISSION D'UN GERANT  
NOMINATION D'UNE GERANTE**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 octobre 2015, il a été pris acte de la démission de Monsieur Dominique STAGLIANO de ses fonctions de gérant et procédé à la nomination en remplacement de Mademoiselle Ivona IVANOVIC, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs prévus aux statuts sociaux.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 20 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

**S.A.R.L. BUREAU MONEGASQUE  
D'EXPERTISES**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros  
Siège social : 20, boulevard de Suisse - Monaco

**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 8 août 2016, les associés ont décidé de transférer le siège social au 36, avenue de l'Annonciade à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 25 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

**S.A.R.L. E.D.B.M.**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros

Siège social : 28, boulevard Princesse Charlotte - Monaco

**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une décision en date du 1<sup>er</sup> août 2016, les associés ont décidé de transférer le siège social au 13, boulevard Princesse Charlotte à Monaco.

Un exemplaire de ladite décision a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 28 septembre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

**S.A.R.L. TRANS WORLD**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros

Siège social : 5, allée Crovetto Frères - Monaco

**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement des associés du 13 septembre 2016, les associés ont décidé de transférer le siège social au 14 bis, rue Honoré Labande à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

**S.A.R.L. WORLD FORESTRY MONACO**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros

Siège social : 1, rue du Gabian - Monaco

**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 30 septembre 2016, les associés ont décidé de transférer le siège social au 1, avenue Henry Dunant à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

**HERCULE INTERNATIONAL**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros

Siège social : 14 bis, rue Honoré Labande - Monaco

**DISSOLUTION ANTICIPEE**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016, les associés ont décidé à l'unanimité :

- de procéder à la dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2016 ;

- de nommer en qualité de liquidateur pour une durée indéterminée Monsieur Cédric FERRERO, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation ;

- de fixer le siège de liquidation au 14 bis, rue Honoré Labande à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 17 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

**TEYSTI**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 75.000 euros

Siège social : 7, rue de l'Industrie  
c/o Talaria Business Center - Monaco

**DISSOLUTION ANTICIPEE**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, les associés de la SARL TEYSTI réunis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, ont décidé à l'unanimité :

- la dissolution anticipée de la société à compter de ce même jour ;

- de nommer comme liquidateur Monsieur Laurent AMARAGGI, avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de la liquidation ;

- de fixer le siège de la liquidation chez le liquidateur, 26, boulevard d'Italie à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 12 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

---

## **WEALTH MC INTERNATIONAL**

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 300.000 euros  
Siège social : 6, boulevard des Moulins - Monaco

---

### **DISSOLUTION ANTICIPEE**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire réunie le 30 septembre 2016, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2016 et sa mise en liquidation amiable en conformité des dispositions statutaires

Monsieur Alain BONNET a été nommé aux fonctions de liquidateur sans limitation de durée, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation a été fixé au 2, rue de la Lujerneta, c/o KPMG GLD et Associés à Monaco, lieu où la correspondance doit être adressée et où tous actes et documents relatifs à la liquidation doivent être notifiés.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 25 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

---

## **CAPEX EUROPE**

Société Anonyme Monégasque en liquidation  
au capital de 150.000 euros  
Siège de liquidation : Monaco Business Center -  
20, avenue de Fontvieille - Monaco

---

### **AVIS DE CONVOCATION**

Les actionnaires de la société CAPEX EUROPE en liquidation sont convoqués en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 14 novembre 2016 à 10 heures au siège de la société DCA S.A.M., sis 12, avenue de Fontvieille à Monaco, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du liquidateur et des Commissaires aux Comptes ;

- Examen et approbation des comptes de dissolution au 31 mai 2016 ;

- Quitus aux administrateurs en exercice au 31 mai 2016 ;
- Affectation des résultats ;
- Approbation, s'il y a lieu, des opérations visées par les dispositions de l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 ;
- Honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- Questions diverses.

---

## **SOCIETE MONEGASQUE D'HOTELLERIE**

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 3.060.000 euros  
Siège social : 23, avenue des Papalins - Monaco

---

### **AVIS**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 septembre 2016 à onze heures trente, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée « SAM SOCIETE MONEGASQUE D'HOTELLERIE », au capital de 3.060.000 euros, ayant son siège social au 23, avenue des Papalins à Monaco, ont décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, la continuation de la société malgré la perte de plus de trois-quarts du capital social.

---

## **ASSOCIATIONS**

---

### **RECEPISSE DE DECLARATION D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration reçue le 21 septembre 2016 de l'association dénommée « AMIG ».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, c/o M. Andrea ZARBO au 13, boulevard Princesse Charlotte, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

- « - de favoriser le développement des innovations dans les maladies relatives à l'intolérance au gluten ;
- encourager et promouvoir la production, la diffusion et l'usage de produits sans gluten :
- promouvoir la recherche médicale dans le domaine de l'intolérance au gluten,

- organiser des rencontres professionnelles, congrès et conférences,

- favoriser la formation et l'acquisition de nouvelles connaissances relative à l'intolérance au gluten. ».

---

**RECEPISSE DE DECLARATION  
DE MODIFICATION DES STATUTS  
D'UNE ASSOCIATION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration reçue le 25 avril 2016 de l'association dénommée « MONTE-CARLO POLO SUR NEIGE ».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, 34, rue Plati, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

« - de regrouper en son sein des cavaliers propriétaires de leurs chevaux, des amateurs et des joueurs en vue de pratiquer le polo sur neige ;

- d'organiser des tournois, des compétitions officielles et des manifestations autour du polo ;

- d'organiser l'initiation, l'entraînement et le perfectionnement des joueurs/amateurs de polo, sous la direction de personnes qualifiées ;

- de promouvoir le polo sur neige ;

- de créer entre ses membres des liens d'amitié et de solidarité ;

- de permettre la pratique du polo sur neige, et dans ce cadre, l'association pourra louer et utiliser toute infrastructure permettant la pratique dudit sport ;

- organiser et participer à toutes activités, animations, promotions, préventions ou manifestations ;

- intervenir auprès de tout organisme public ou privé ;

- organiser les relations internationales. ».

---

**RECEPISSE DE DECLARATION  
D'UNE ASSOCIATION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration reçue le 27 septembre 2016 de l'association

dénommée « Order of Free Gardeners of Monaco (Ordre des Francs-Jardiniers de Monaco) ».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, c/o SARL G&D, 6, impasse de la Fontaine, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

« - de créer et animer toute manifestation et action susceptible de contribuer à la prospérité et au renom de la Principauté de Monaco ainsi que d'être le point de rencontre entre les personnalités des arts du monde de la culture, de la philosophie, etc ... ;

- d'être un lien privilégié entre la Principauté de Monaco et l'étranger ;

- d'organiser un réseau national et/ou international avec d'autres structures similaires ou comparables pour développer ses activités ;

- de promouvoir un esprit de bienveillance entre les membres et plus particulièrement le soutien des « actions humanitaires culturelles » définies et proposées par l'Assemblée Générale des Nations Unies ;

- la mise en œuvre des idées, principes et règles exposés dans le préambule et l'historique ;

- de se servir de médias à des fins de sensibilisation ;

- de se donner les moyens matériels et financiers nécessaires à son action conformément à la législation Monégasque en vigueur ;

- permettre la location de salle(s), d'équipement(s), de moyen(s) logistique(s) permettant l'organisation de réunion, de séminaire, congrès, etc ... ».

---

**RECEPISSE DE DECLARATION  
DE MODIFICATION DES STATUTS  
D'UNE ASSOCIATION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration de modification des statuts reçue le 23 septembre 2016 de l'association dénommée « Association de Promotion et d'Organisation du Téléthon Monaco (OTM) ».

Ces modifications portent sur l'article 3 relatif au siège social qui est fixé « Résidence Azur, 11-13, rue Louis Auréglià » et l'article 4 des statuts.

---

**RECEPISSE DE DECLARATION  
DE MODIFICATION DES STATUTS  
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration de modification des statuts reçue le 28 juillet 2016 de l'association dénommée « ASSOCIATION DU PERSONNEL DE RADIO MONTE-CARLO ».

Ces modifications portent sur l'objet dont la rédaction a été en partie revue, l'association concernant désormais les anciens collaborateurs de la société « Radio Monte-Carlo » et la référence à une caisse d'œuvres sociales ayant été supprimée, ainsi qu'une refonte des statuts lesquels sont conformes à la loi régissant les associations.

**RECEPISSE DE DECLARATION  
DE MODIFICATION DES STATUTS  
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations

et les fédérations d'associations, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration de modification des statuts en date du 10 décembre 2014 de l'association dénommée « Association Monégasque pour le Perfectionnement des Connaissances des Médecins », en abrégé « AMPCM ».

Ces modifications portent sur l'article 2 relatif à l'objet au sein duquel les activités de ce groupement sont complétées par la mention « à Monaco et à l'étranger » et sur une refonte des statuts lesquels sont conformes à la loi régissant les associations.

**RECEPISSE DE DECLARATION  
DE MODIFICATION DES STATUTS  
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration de modification des statuts reçue le 25 juillet 2016 de l'association dénommée « ECURIE MONACO ».

Ces modifications portent sur une refonte des statuts lesquels sont conformes à la loi régissant les associations.

**FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES**

*VALEUR LIQUIDATIVE*

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

| Dénomination du fonds     | Date d'agrément | Société de gestion    | Dépositaire à Monaco                        | Valeur liquidative au 21 octobre 2016 |
|---------------------------|-----------------|-----------------------|---|---------------------------------------|
| C.F.M. Indosuez Monétaire | 08.04.1992      | CFM Indosuez Gestion  | C.F.M. Indosuez Wealth                      | 283,70 EUR                            |
| Monaco Expansion Euro     | 31.01.1994      | C.M.G.                | C.M.B.                                      | 5.964,48 EUR                          |
| Monaco Expansion USD      | 30.09.1994      | C.M.G.                | C.M.B.                                      | 6.313,16 USD                          |
| Monaco Court-Terme Euro   | 30.09.1994      | C.M.G.                | C.M.B.                                      | 5.081,27 EUR                          |
| Monaco International Euro | 31.01.1994      | C.M.G.                | C.M.B.                                      | 2.109,40 EUR                          |
| Capital Obligation Europe | 16.01.1997      | M.M.S. Gestion S.A.M. | Martin Maurel Sella<br>Banque Privée Monaco | 4.834,34 EUR                          |
| Capital Sécurité          | 16.01.1997      | M.M.S. Gestion S.A.M. | Martin Maurel Sella<br>Banque Privée Monaco | 2.119,43 EUR                          |

| Dénomination<br>du fonds                | Date<br>d'agrément | Société<br>de gestion | Dépositaire<br>à Monaco                     | Valeur liquidative<br>au<br>21 octobre 2016 |
|---|--------------------|-----------------------|---|---|
| Monaco Patrimoine Sécurité Euro         | 19.06.1998         | C.M.G.                | C.M.B.                                      | 1.471,16 EUR                                |
| Monaco Patrimoine Sécurité USD          | 19.06.1998         | C.M.G.                | C.M.B.                                      | 1.381,02 USD                                |
| Monaction Europe                        | 19.06.1998         | C.M.G.                | C.M.B.                                      | 1.324,58 EUR                                |
| Monaco High Dividend Yield              | 19.06.1998         | C.M.G.                | C.M.B.                                      | 1.052,92 EUR                                |
| Monaco International USD                | 19.06.1998         | C.M.G.                | C.M.B.                                      | 1.084,04 USD                                |
| C.F.M. Indosuez Equilibre FCP           | 19.01.2001         | CFM Indosuez Gestion  | C.F.M. Indosuez Wealth                      | 1.373,04 EUR                                |
| C.F.M. Indosuez Prudence FCP            | 19.01.2001         | CFM Indosuez Gestion  | C.F.M. Indosuez Wealth                      | 1.418,30 EUR                                |
| Capital Croissance Europe               | 13.06.2001         | M.M.S. Gestion S.A.M. | Martin Maurel Sella<br>Banque Privée Monaco | 1.155,83 EUR                                |
| Capital Long Terme<br>Part P            | 13.06.2001         | M.M.S. Gestion S.A.M. | Martin Maurel Sella<br>Banque Privée Monaco | 1.443,78 EUR                                |
| Monaction USA                           | 28.09.2001         | C.M.G.                | C.M.B.                                      | 506,08 USD                                  |
| Monaco Hedge Selection                  | 08.03.2005         | C.M.G.                | C.M.B.                                      | 10.946,29 EUR                               |
| C.F.M. Indosuez Actions<br>Multigestion | 10.03.2005         | CFM Indosuez Gestion  | C.F.M. Indosuez Wealth                      | 1.336,93 EUR                                |
| Monaco Court-Terme USD                  | 05.04.2006         | C.M.G.                | C.M.B.                                      | 5.770,94 USD                                |
| Monaco Eco +                            | 15.05.2006         | C.M.G.                | C.M.B.                                      | 1.519,06 EUR                                |
| Monaction Asie                          | 13.07.2006         | C.M.G.                | C.M.B.                                      | 834,60 EUR                                  |
| Monaction Emerging Markets              | 13.07.2006         | C.M.G.                | C.M.B.                                      | 1.184,34 USD                                |
| Monaco Corporate Bond Euro              | 21.07.2008         | C.M.G.                | C.M.B.                                      | 1.376,26 EUR                                |
| Capital Long Terme<br>Part M            | 18.02.2010         | M.M.S. Gestion S.A.M. | Martin Maurel Sella<br>Banque Privée Monaco | 63.275,24 EUR                               |
| Capital Long Terme<br>Part I            | 18.02.2010         | M.M.S. Gestion S.A.M. | Martin Maurel Sella<br>Banque Privée Monaco | 651.722,81 EUR                              |
| Monaco Convertible Bond Europe          | 20.09.2010         | C.M.G.                | C.M.B.                                      | 1.188,81 EUR                                |
| Objectif Maturité 2018                  | 21.01.2013         | EDR Gestion (Monaco)  | Edmond de Rothschild (Monaco)               | 1.092,22 EUR                                |
| Capital Private Equity                  | 21.01.2013         | M.M.S. Gestion S.A.M. | Martin Maurel Sella<br>Banque Privée Monaco | 1.002,02 USD                                |
| Monaco Horizon<br>Novembre 2018         | 21.05.2013         | C.M.G.                | C.M.B.                                      | 988,70 EUR                                  |
| Capital ISR Green Tech                  | 10.12.2013         | M.M.S. Gestion S.A.M. | Martin Maurel Sella<br>Banque Privée Monaco | 1.065,80 EUR                                |
| Monaco Horizon<br>Novembre 2021         | 03.12.2015         | C.M.G.                | C.M.B.                                      | 1.093,87 EUR                                |

| Dénomination du fonds                               | Date d'agrément | Société de gestion   | Dépositaire à Monaco   | Valeur liquidative au |
|---|-----------------|----------------------|------------------------|-----------------------|
| Monaco Environnement Développement Durable          | 06.12.2002      | CFM Indosuez Gestion | C.F.M. Indosuez Wealth | EUR                   |
| C.F.M. Indosuez Environnement Développement Durable | 14.01.2003      | CFM Indosuez Gestion | C.F.M. Indosuez Wealth | EUR                   |

| Dénomination du fonds               | Date d'agrément | Société de gestion                  | Dépositaire à Monaco | Valeur liquidative au 25 octobre 2016 |
|-------------------------------------|-----------------|-------------------------------------|----------------------|---------------------------------------|
| Fonds Paribas Monaco Obli Euro      | 30.07.1988      | BNP Paribas Asset Management Monaco | B.N.P. PARIBAS       | 614,23 EUR                            |
| Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme | 14.06.1989      | BNP Paribas Asset Management Monaco | B.N.P. PARIBAS       | 3.881,06 EUR                          |

Le Gérant du Journal : Robert Colle



imprimé sur papier PEFC

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE  
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

